



Félicitations!

Vous avez choisi la meilleure solution en matière de sécurité en faisant affaires avec GMS Sécurité, la plus importante entreprise locale de sécurité électronique depuis 1981.

Personnes responsables

La ou les personne(s) responsable(s) sont eux-mêmes utilisateurs du système, peuvent également effectuer des modifications au compte, placer des appels de service, sont responsables d'acquitter les frais au compte et d'aviser GMS de tout changement (ajout ou retrait d'utilisateurs).

NOM	ADRESSE
ADRESSE DE FACTURATION (SI DIFFÉRENTE)	
VILLE	PROVINCE
CODE POSTAL	TÉLÉPHONE
COURRIEL	

Important!

N'oubliez pas d'avertir votre assureur que vous êtes maintenant l'heureux propriétaire d'un système de sécurité GMS relié à un centre de télésurveillance. Vous pourriez bénéficier d'un rabais allant jusqu'à 30%* sur votre prime d'assurance!

(*selon la compagnie d'assurances)

Procédures d'appel en cas d'alarme

En cas de fausse alarme, veuillez immédiatement contacter le centre de télésurveillance au **819-561-7262**
Si vous omettez de le faire, voici les étapes qui seront suivies par l'opérateur :

Alarme intrusion : 1. Lieux / 2. Liste* / 3. Police

Alarme bouton panique : 1. Police / 2. Lieux (après 30 min.) / 3. Liste*

Alarme feu : 1. Lieux / 2. Pompier / 3. Liste*

Alarme médicale : 1. Lieux / 2. Ambulance / 3. Liste*

(*Liste des utilisateurs à contacter en cas d'alarme)

N.B. Sur demande, ces procédures peuvent être modifiées. Veuillez communiquer avec nous.

Important!

Prenez note que depuis le 1er avril 2013, la ville de Gatineau a mis en application une tarification pour les fausses alarmes (intervention inutile des policiers ou des pompiers) :

- 75 \$ à la deuxième fausse alarme
- 150 \$ à la troisième fausse alarme
- 225 \$ à la quatrième fausse alarme

Notez qu'il n'y a pas de frais pour une première fausse alarme.

Liste de personnes à contacter en cas d'alarme

Ces personnes doivent posséder un code pour armer et désarmer le système. Elles possèdent également un mot de passe afin de s'identifier au centre de télésurveillance et doivent nous communiquer leurs numéros de téléphone.

MOT DE PASSE/IDENTIFIANT:

- L'identifiant/mot de passe permet à l'opérateur du centre de télésurveillance ou à l'employé de GMS de vous authentifier.
- Il est constitué d'un mot ou d'une série de chiffres de 8 caractères ou moins.
- Par mesure de sécurité, celui-ci devrait être différent du code d'accès qui permet d'armer et de désarmer le système.
- En cas d'alarme, si la personne n'est pas inscrite au centre de télésurveillance, ou qu'elle n'est pas en mesure de fournir son identifiant, l'opérateur n'aura d'autre choix que d'appliquer les procédures d'appel en cas d'alarme.

Désirez-vous que les policiers soient contactés avant la liste de contacts en cas d'alarme intrusion

(voir la procédure d'appel sur la page suivante) :

OUI NON INITIALISER _____

NOM MOT DE PASSE RÉSIDENCE BUREAU CELLULAIRE

Liste des utilisateurs du système

Ces personnes doivent posséder un code pour armer et désarmer le système. Il est de votre responsabilité de mettre cette liste à jour fréquemment puisqu'en cas de fausse alarme un de vos utilisateurs devra s'identifier, s'il y a lieu.

PRÉNOM, NOM MOT DE PASSE / IDENTIFIANT

Mode de paiement

Préférez-vous effectuer :

UN SEUL PAIEMENT ANNUEL?

*Prière de fournir l'information bancaire nécessaire ci-bas afin de payer par prélèvements préautorisés.

OU DES PAIEMENTS MENSUELS (PPA)?

*Remplir les informations nécessaires sur le compte bancaire.

Numéro de transit
de la succursale :

--	--	--	--	--	--

Numéro d'institution
financière :

--	--	--

Numéro de compte :

--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--	--

EXEMPLE :
(Voir le bas de votre chèque)



Institution financière :

NOM

ADRESSE DE LA SUCCURSALE

Vous, le payeur, pouvez révoquer cette autorisation de paiement à tout moment en donnant à GMS Sécurité un préavis de 30 jours. Pour ce faire, communiquez avec nous à l'un des numéros apparaissant ci-dessous. Vous avez certains droits de recours si un débit n'est pas conforme au présent accord. Par exemple, vous avez le droit de recevoir le remboursement de tout débit qui n'est pas autorisé ou n'est pas compatible avec le présent accord de débit pré-autorisé (DPA). Pour en savoir davantage au sujet de vos droits de recours et de l'annulation d'un accord de DPA, ou pour obtenir un spécimen de formulaire d'annulation, communiquez avec votre institution financière ou rendez-vous à www.cdnpay.ca.

SVP faire parvenir votre document à l'adresse courriel suivante reception@gmsinc.ca ou par télécopieur au 819.561.6806 Dès réception du document dûment rempli, notre département de service communiquera avec vous pour fixer une date de service.

Signature

J'ai lu et j'accepte les procédures ci-haut mentionnées.

SIGNATURE DU CLIENT

DATE